



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 119 de l'ordre du jour

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale

## Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

*L'Assemblée générale,*

1. Décide de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;

2. Décide également de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012, 67/561 du 29 août 2013 et 68/557 du 8 septembre 2014, sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante-neuvième session, ainsi que des positions et des propositions des États Membres, telles qu'elles figurent dans le texte et les annexes à celui-ci distribués par le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 31 juillet 2015, tout en saluant l'engagement actif, les initiatives et l'action énergique du Président de l'Assemblée générale, notamment le choix de la 3<sup>e</sup> Réforme des Nations Unies » en tant que l'un des principaux domaines sur lesquels les efforts devaient être concentrés au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée, et notant avec satisfaction le rôle actif du Président et les efforts concrets qu'il a déployés dans le cadre de consultations en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité;

3. Décide en outre d'organiser des négociations intergouvernementales à sa soixante-dixième session, sur la base du travail entrepris à la soixante-neuvième session;

---

\* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (13 septembre 2015).



4. Décide de convoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, au cours de sa soixante-dixième session, si les États Membres en décident ainsi;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session une question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ».

---